

Nos réf. : CRAT/14/AV.162
BB

Le 13 mars 2014

**Avis relatif à la proposition d'utilisation des budgets 2014
consacrés aux outils d'aménagement opérationnel :
rénovation urbaine et revitalisation urbaine**

1. SAISINE ET REPONSE

- Par son courrier reçu en date du 21 janvier 2014, le SPW-DGO4 a sollicité l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire sur la proposition d'utilisation des budgets 2014 consacrés aux outils d'aménagement opérationnel : rénovation urbaine et revitalisation urbaine. Cet avis doit être transmis au Ministre de tutelle de ces matières, Monsieur P. FURLAN.
- Ce point a été mis à l'ordre de la réunion de la section « Aménagement actif » de la CRAT du 7 mars 2014 à laquelle ont participé plusieurs gestionnaires de dossier de la Direction de l'Aménagement opérationnel.
- Le présent avis a été approuvé par le Bureau de la CRAT du 13 mars 2014.

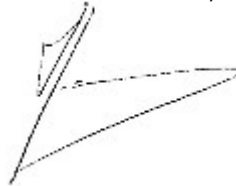
2. AVIS

Plutôt que de procéder à un examen des priorités, dossier par dossier, la CRAT estime davantage opportun d'examiner la proposition d'utilisation des budgets 2014 émise par l'Administration et elle prend acte de celle-ci.

Elle attire l'attention sur la nécessité et l'urgence d'identifier les critères discriminants qui devraient servir de guide pour établir la priorité des projets à mettre en œuvre dans le cadre du budget annuel. Dans ce cadre, la Commission insiste pour qu'une évaluation des projets, qui ont fait l'objet d'une opération de revitalisation urbaine ou d'une rénovation urbaine durant ces dix dernières années, soit réalisée en vue de permettre d'établir ces critères. Vu la nature et l'importance de la matière, la CRAT propose que cette évaluation approfondie soit menée, par exemple par la CPDT, et qu'elle y soit associée.

De plus, la CRAT déplore que les crédits d'engagement tant en matière de rénovation que de revitalisation urbaines soient nettement inférieurs aux montants associés aux projets proposés comme priorité 1 par l'Administration.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président